



N° OJ : 124

Projet d'Arrêté - Conseil du 27/06/2022

**Objet :** Rénovation de la Bourse et de l'aménagement du "Belgian Beer World".- Recettes.- Subsidés de 13.068.000,00 EUR de l'Etat Belge.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Considérant que des Arrêtés royaux successifs seront approuvés annuellement adoptant la subvention de 13.068.000 EUR à la Ville de Bruxelles pour couvrir partiellement les dépenses d'investissement dans le cadre de rénovation de la Bourse et de l'aménagement du "Belgian Beer World" pour les travaux de réaffectation du bâtiment dans le cadre de la Facilité pour la reprise et la résilience (RRF)

Considérant que la convention porte sur les dépenses effectuées pendant la période 2022 - 2023;

Considérant qu'il y a lieu de faire approuver la convention du subside de 13.068.000 EUR ;

Considérant qu'il y a lieu d'inscrire cette recette à l'article 13766/66552 du budget de 2022, moyennant une modification budgétaire;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 ;

La convention relative à la liquidation à la Ville du subside de 13.068.000 EUR pour couvrir partiellement les dépenses d'investissement dans le cadre de la rénovation de la Bourse et de l'aménagement du "Belgian Beer World", est approuvée.

Article 2

L'imputation de cette recette à l'article 13766/66552 du budget de 2022 (sous réserve de l'adoption d'une modification budgétaire introduite à cette fin par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle), est approuvée.

Annexes :